

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2023 - 149		
Commission plénière du 10 octobre 2023 Présidence : Jean-François Silvain	Objet : Liste rouge des Papillons de jour du Grand Est	Vote en conseil plénier : Favorable

Contexte

Un vaste programme d'élaboration des listes rouges d'espèces menacées du Grand Est pour la faune a démarré en 2020. Coordonné par Odonat Grand Est, ce programme mobilise largement les experts régionaux des différents groupes taxonomiques.

Pour les papillons de jour, 17 structures du Grand Est ont contribué aux travaux par la fourniture de données et /ou leur expertise.

La démarche a consisté à établir dans un premier temps la liste de référence des espèces observées de tout temps en Grand Est et à identifier dans cette liste les espèces évaluables selon la méthodologie de l'IUCN. Un ensemble d'analyses cartographiques et statistiques ont été effectuées en mobilisant 600 000 données, dont 80% de données récentes (période 2010-2022).

Un comité d'évaluation composé de 22 experts régionaux et extrarégionaux a statué sur la catégorisation de chaque espèce sur la base d'un travail de pré-analyse à partir de calculs automatisés des zones d'occurrence et des zones d'occupation des espèces, de leur rareté spatiale et de l'évolution du taux d'observations et du taux de mailles occupées.

Sur les 162 espèces de Papillons de jour présentes en Grand Est, 157 ont été évaluées. Parmi elles, 47 (30%) sont considérées comme menacées, dont 11 en danger critique d'extinction qui pour près de la moitié ont probablement déjà disparu. Dix autres espèces sont considérées comme éteintes. De plus, 20 espèces sont évaluées comme étant quasi-menacées.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la démarche mise en œuvre et les résultats de la liste rouge des Papillons de jour du Grand Est.

Supports de réflexion

- ODONAT Grand Est, 2023,

- Liste rouge des Papillons de jour de la région Grand Est - Rapport de synthèse Labellisation IUCN, 44 pages
- Liste rouge des Papillons de jour de la région Grand Est – Résultats, tableur
- Annexe I – Cartographies : Données brutes, Zones d'occurrence, Aires d'occurrence, 160

pages ; sous-espèces, 5 pages

- Annexe II - Fiches préparatoires, 121 pages, et fichier d'analyse

- Présentation en séance plénière par David DEMERGES, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Analyse

Les papillons de jour font l'objet d'un fort attrait auprès des naturalistes et bénéficient donc d'un niveau de connaissance chorologique élevé. Les plus rares et menacés ont fait l'objet de la rédaction de la déclinaison régionale d'un plan national d'actions, qui a contribué aussi à en améliorer la connaissance précise des effectifs. De nombreux sites protégés et gérés le sont pour les Rhopalocères et les Zygènes menacés, avec souvent des suivis précis des populations.

On peut donc considérer qu'à quelques exceptions près (taxons cryptiques notamment) leurs populations et l'évolution temporelle de celle-ci sont bien connus. Cela se reflète dans cette liste qui est d'une très grande qualité d'analyse et où les statuts présentés sont très bien argumentés.

Les individualisations taxonomiques infraspécifiques sont bien justifiées et peuvent être jugées pertinentes.

Avis du CSRPN

Le CSRPN salue la qualité du travail fourni par le collectif d'évaluation animé par Odonat qui est exemplaire. Il émet un **avis favorable** sur la démarche mise en œuvre et les résultats de la liste rouge des Papillons de jour du Grand Est. Il a donc très peu de remarques mais néanmoins quelques recommandations à formuler.

Recommandations

- *Coenonympha hero* est une espèce peu mobile. Sa redécouverte récente en Saône-et-Loire semble être le fruit d'une introduction, et les éléments fournis ne suggèrent pas la pérennisation d'une population locale. Si la dernière donnée est assez ancienne, il semblerait plus raisonnable de la classer RE.
- La liste propose de considérer des taxons infraspécifiques pour certaines espèces. Les choix proposés sont pertinents, mais il semble important de préciser les cas où ces taxons ont été validés par une approche moléculaire (par exemple chez *Lycaena helle*), car cela soutient le choix de considérer ces sous-espèces. Les articles correspondants doivent être cités. De même, pour les espèces récemment séparées, il semble important de préciser et de citer les travaux dans lesquelles les analyses moléculaires soutiennent ces séparations.
- Le terme « réintroduction » ne devrait pas être employé pour décrire l'introduction de populations distinctes, génétiquement divergentes, voire de sous-espèces distinctes de celles originellement présentes et supposément disparues, même s'il s'agit de la même espèce. Le statut des taxa correspondants devraient être réexaminés en prenant en compte cet aspect.
- Il est quelquefois fait mention de la bonne capacité de dispersion de certaines espèces, mais

cette notion est relative et peut engendrer une confusion majeure, comme par exemple pour *Lycaena helle* dont la littérature indique une bonne capacité à recoloniser des milieux favorables localisés à moins de 2 km mais pas forcément au-delà. Un ordre de grandeur des distances de dispersion doit donc être donné pour ne pas induire en erreur le lecteur.

- Il est important de garantir la fiabilité des données utilisées pour établir le statut de menace des espèces, et pour certaines d'entre elles, un niveau de fiabilité satisfaisant ne peut être obtenu que par prélèvement d'échantillons. Il est important de mentionner si et lorsque ce niveau de fiabilité a été atteint. En particulier, il semble important d'envisager des campagnes de prélèvement systématiques mais raisonnées des Zygenideae pour lever les incertitudes sur leur chorologie et leur niveau de menace.
- Il serait utile de faire porter les inventaires à venir sur les taxons largement répartis qui bénéficient du statut DD, dont *Melitaea athalia/celadussa* et *Leptidea sinapis/juvernica*, afin d'appréhender la chorologie de ces espèces cryptiques et leur dynamique.
- La méthodologie et le pas de temps utilisé pour établir les listes rouges rendent difficile l'évaluation de l'évolution de populations d'espèces communes. Ceci souligne le besoin de mise en place d'indicateurs pour le suivi des évolutions des populations.

Fait le 28 décembre 2023,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'F' and 'SILVAIN' written in smaller letters below.

**Le président du CSRPN
Jean-François SILVAIN**